

**Communiqué de presse 12/12/2016**

## L'étiquetage nutritionnel devient obligatoire pour tous les aliments pré-emballés

Le SPF Santé publique et FEVIA lancent une vidéo pour aider les consommateurs à mieux comprendre cet étiquetage

**Bruxelles, le 12 décembre 2016** – L'étiquetage nutritionnel des aliments pré-emballés devient obligatoire à partir du 13 décembre 2016. Les consommateurs pourront mieux comparer les valeurs nutritionnelles des produits pré-emballés qu'ils achètent : un tableau devra obligatoirement figurer sur chaque emballage d'aliments pour informer sur les calories, les matières grasses (dont les acides gras saturés), les glucides (dont les sucres), les protéines et le sel qu'ils contiennent. Le Service Public Fédéral (SPF) Santé publique et FEVIA, la fédération de l'industrie alimentaire belge, lancent aujourd'hui une vidéo éducative pour aider les consommateurs à comprendre ce nouvel étiquetage obligatoire et choisir plus facilement les produits qui correspondent à leurs besoins.



### Un étiquetage obligatoire pour mieux connaître les aliments

L'objectif de l'étiquetage obligatoire des aliments pré-emballés est de permettre aux consommateurs de mieux comprendre ce que contiennent les aliments qu'ils achètent et donc de mieux les choisir. Chaque emballage doit obligatoirement présenter un tableau comportant des informations sur les calories, les matières grasses (dont les acides gras saturés), les glucides (dont les sucres), les protéines et le sel contenus dans le produit. Ce tableau devra être similaire dans tous les pays européens.

De manière volontaire, les entreprises peuvent aussi donner des informations :

- sur d'autres nutriments, comme les vitamines et les minéraux (Fer, Calcium, Magnésium, etc.).

- pour indiquer au consommateur ce qu'apportent les nutriments par portion (par exemple par bouteille de 250 ml). Dans ce cas, les entreprises peuvent indiquer le 'pourcentage des apports de référence', qui montre ce que représente un nutriment par rapport à la quantité maximale qu'il est conseillé de consommer et permet au consommateur de ne pas surconsommer.

### **Une vidéo pour aider le consommateur à comprendre le nouvel étiquetage**

FEVIA, la fédération de l'industrie alimentaire belge, et le SPF Santé publique ont réalisé une vidéo éducative pour aider les consommateurs à comprendre les étiquettes des produits alimentaires. Cette vidéo explique de manière simple et ludique comment lire ces étiquettes. Chris Moris, directeur général de FEVIA, précise la motivation de leur initiative : « La vidéo sur l'étiquetage nutritionnel que nous lançons aujourd'hui ensemble contribue à notre engagement pour promouvoir une alimentation équilibrée. Comme avec la Convention Alimentation Équilibrée, que nous avons signée récemment avec la Ministre de la Santé, nous mettons en œuvre, en collaboration avec des partenaires clés, des moyens pour aider les consommateurs à adopter un mode d'alimentation plus équilibré ».

L'étiquetage nutritionnel obligatoire est la dernière pièce qui complète la législation européenne concernant l'information des consommateurs sur les denrées alimentaires – le Règlement « FIC » (Food Information to Consumers) – qui vise à promouvoir une information alimentaire plus transparente pour le consommateur.

### **En savoir plus ?**

La vidéo sur l'étiquetage nutritionnel est disponible dès aujourd'hui sur la page Facebook du SPF Santé publique @santebelgique et sur le nouveau site web de FEVIA [www.fevia.be](http://www.fevia.be).

Cliquez [ICI](#) pour découvrir la vidéo éducative et n'hésitez pas à la partager

Visitez aussi [www.referenceintakes.eu/fr](http://www.referenceintakes.eu/fr) pour obtenir plus d'informations sur les Apports de référence.

\* \* \*

### **Contact presse SPF Santé publique :**

Vinciane Charlier  
Porte-parole SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement  
GSM : 0475/ 93 92 71  
E-mail : [vinciane.charlier@sante.belgique.be](mailto:vinciane.charlier@sante.belgique.be)

### **Contact FEVIA:**

Nicholas Courant  
Communication manager  
Tél : +32 (0)2 432 32 53  
GSM : +32 (0)478 24 31 49  
E-mail : [nc@fevia.be](mailto:nc@fevia.be)